

TELEGRAPHE OFFICIEL.

Laybach, jeudi II. février 1813.

EXTÉRIEUR.
GRAND DUCHÉ DE VARSOVIE.

Varsovie, 17 janvier.

M. r Soroka, au 9.^e régiment de cavalerie formé en Lithuanie, s'est échappé le 23. décembre de Nowogrodek, où il étoit retenu par les russes comme prisonnier de guerre. Il a eu l'occasion de voir en détail l'armée russe et il l'a trouvée dans une foiblesse extrême et dans une désorganisation presque complète. Peu de jours avant son passage à Grodno, qui eut lieu au commencement de ce mois, il y avoit dans cette ville un corps de 19 régiments, dont le présent sous les armes s'élevoit à peine à 5,600 hommes. Le général Kutusow a abandonné le commandement de la grande armée, qui, par le froid, les marches et les maladies, se trouvoit extrêmement réduite. Il l'a donné à l'amiral Tschitschagoff, et a pris le commandement du corps de ce dernier, qui, quoique réduit à moins de moitié de sa force, se trouvoit encore en meilleur état que la grande armée.

On disoit que l'amiral Tschitschagoff ne resteroit pas long-temps à l'armée: on ne lui pardonne pas de s'être laissé battre complètement sur la Berezina. M. Barclay de Tolly étoit annoncé comme devant lui succéder.

Les maladies font de très grands ravages parmi les troupes russes. Plusieurs généraux de marque ont déjà succombé, et l'on compte, parmi les pertes les plus sensibles, celle du prince de Holstein-Oldenbourg, mari de la grande-duchesse Catherine, mort d'une fièvre d'hôpital, à Twer, le 27 décembre. Cette nouvelle est parvenue au corps du prince de Schwartzemberg, qui est tranquille dans sa position de Pultusk. Le corps saxon que commande le général Reynier est à Okuniew; il a eu ces jours derniers une petite escarmouche avec les Russes. En voyant quatre régimens de Cosaques et deux régimens de dragons russes battus par un bataillon d'infanterie saxonne, qui ne formoit pas plus de 600 hommes, on se confirme dans l'opinion, très justement établie ici, que les Russes, extrêmement fatigués, se battent encore plus mal qu'ils ne l'ont fait dans toute la campagne.

Les levées du duché se font avec le plus grand succès. Déjà la cavalerie légère de la Grande-Pologne est formée

Observations sur le sol de Laybach et de ses environs.

La ville de Laybach est placée entre deux plaines dont chacune offre des caractères bien différents, sous le rapport de leur sol. L'une de ces plaines est au nord, et nous la considérons comme s'étendant jusqu'au lit actuel de la Save; la seconde est au Sud, et s'étend jusqu'à Ober-Laybach. La première va devenir l'objet de nos observations.

Quelque part qu'on fasse des fouilles dans la plaine qui s'étend depuis Laybach jusqu'à la Save, on trouve, jusqu'à une grande profondeur, des galets, ou pierres arrondies. Ils sont partout formés de mêmes substances.

en corps de Cosaques, qui manient la lance avec autant d'adresse que s'ils étoient enrégimentés depuis long-temps. C'est le caractère distinctif du Polonois, de devenir en très peu de temps aussi propre au service qu'il est brave soldat.

INTÉRIEUR.
EMPIRE FRANÇAIS.

Paris, le 30 janvier.

Aujourd'hui 30 janvier S. M. a tenu à deux heures un conseil du génie, auquel elle a fait appeler le ministre de la guerre, le comte Dejean, premier inspecteur-général du génie, le comte Chasseloup-Laubat, général de division, inspecteur-général des fortifications, et le colonel Decaux.

Le baron Tousard, général de brigade, le baron Label, colonel, le chef de bataillon Bodson, ont été successivement introduits.

DÉCRETS IMPÉRIAUX.

Au palais des Tuileries, le 30 janvier 1813.

NAPOLÉON, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse, etc. etc. etc.

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit:

ARTICLE 1.^{er}.

L'ouverture de la session du Corps-Législatif, fixé au 1.^{er} février prochain par Notre décret du 3 du présent mois, aura lieu le dimanche 7.

ART. 2.

Le présent décret sera inséré au Bulletin des lois.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le ministre secrétaire d'état,

Signé le comte DARU.

Extrait des Minutes de la Secrétairerie d'Etat.

Au Palais des Tuileries le 10 janvier 1813.

NAPOLÉON Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse, etc. etc. etc.

Sur le rapport de Notre ministre des finances;

Notre conseil d'état entendu;

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit:

On y voit de la pierre calcaire, des argiles, des ocres, du porphyre, quelques morceaux de quartz laiteux et une pierre verte d'un grain très fin qui paroît appartenir à la classe des pierres cornéennes siliceuses (*Horn-Stein*). Il est à remarquer qu'on n'y trouve aucun échantillon de granite, ni de deux substances qui entrent dans sa composition, savoir: le Schorl et le Feld-Spath.

Les galets calcaires qui composent la plus grande partie du sol sont d'un petit volume, et sont tels que ceux qui ont été long-temps roulés.

On trouve souvent ces galets couverts d'une croûte calcaire cristallisée. Souvent ils sont liés entr'eux au mo-

ARTICLE 1.^{er}.

La commission de liquidation instituée en Illyrie; par nos décrets des 15 avril 1811 et 16 février 1812, est chargée de liquider les pensions de ceux des anciens employés civils dans les dites provinces, qui ne seraient pas placés et n'auraient pas refusé d'emploi, d'après les bases suivantes; savoir: pour un service de vingt ans, le tiers des derniers appointemens sans pouvoir excéder six cents francs; la moitié des dits appointemens pour un service de plus de trente années, sans pouvoir excéder mille francs, et la totalité pour un service de quarante ans, et au dessus sans pouvoir excéder douze cents francs.

ART. 2.

Les veuves des dits employés décédés mariées depuis cinq ans, avant le décès, non divorcées, et n'ayant pas contracté de nouveau mariage, auront la moitié de ce qui aurait été attribué à leurs maris.

ART. 3.

Dans le cas où les dits pensionnaires viendraient à obtenir un nouvel emploi, leurs pensions ne pourront se cumuler avec leur traitement toutes les fois que ce dernier sera au dessus de mille francs.

ART. 4.

L'état de ces liquidations sera adressé par l'intendant général des finances en Illyrie, président de la commission de liquidation, à Notre ministre des finances, qui le soumettra à Notre approbation.

ART. 5.

Notre ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le ministre, secrétaire d'état par intérim,

Signé duc DE CADORE.

Pour copie conforme,

Le ministre des finances,

Signé le duc DE GAETE.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.
ARCHIVES.

Extrait des minutes de la Secrétairerie d'Etat.

au Palais des Tuileries le 14 janvier 1813.

NAPOLÉON, Empereur des François, Roi d'Italie, Protecteur de la confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse etc. etc. etc.

Sur les rapports de notre Grand-Juge, Ministre de la justice,

Nous avons nommé et nommons

Savoir:

PROVINCE DE LA CARNIOLE.

Cour d'appel de Laybach.

Les S.^{rs} 1. *Pepou* actuellement président à la place de président assesseur du Commissaire général de justice.

yen d'un ciment calcaire qui en forme un *Pouding*, généralement grossier, mais quelquefois susceptible d'être poli et employé comme marbre: on en fait même quelquefois des pierres de meules.

La pierre verte cornéenne siliceuse (*Horn-Stein*) qu'on trouve parmi ces galets, est susceptible d'un très-beau poli, et pourroit être employé avec avantage dans les arts, si on la trouvoit en grosses masses. M. le Baron de Zois, dans sa magnifique collection de minéraux, en a de beaux échantillons, qu'il a fait polir lui-même.

Parmi ces substances, se trouvent des sables formés de leurs débris. On trouve rarement des fossiles parmi

2. *Benoit d'Auersberg* actuellement juge suppléant en la même cour à une place de juge, et nous lui accordons dispense de parenté, au degré prohibé, attendu qu'il est beaufrère du Greffier de cette cour.

3. *Antoine Callan*, actuellement substitut de notre Procureur général à une place de juge.

4. *Ernest Rosmann*, actuellement notre Procureur impérial près le tribunal de première instance de Laybach à une place de juge.

5. *Crivelia*, avocat au petit conseil, à une place de juge suppléant en remplacement du comte Benoit d'Auersberg nommé juge.

6. *Paglione, fils*, avocat à Turin à la place de Substitut de notre Procureur général, assesseur du Commissaire général de justice.

7. *Jean Baptiste de Angelis*, ancien juge au tribunal civil et criminel de Trieste, à la place de substitut ordinaire de notre Procureur général.

Tribunal de première instance séant à Laybach.

1. *Joseph Vogou*, avocat, actuellement juge suppléant en ce tribunal à la place de président vacante par le décès du S.^r Zenker.

2. *Mathieu Luchainer*, actuellement juge au tribunal de première instance de Gorice, à une place de juge.

4. *Jean Rosmann*, avocat, adjoint du maire à Laybach, à une place de juge suppléant en remplacement du S.^r Vogou, nommé président.

5. *André Xavier Repetchitz*, avocat à une place de juge suppléant en remplacement du S.^r Wurzbach nommé à d'autres fonctions.

6. *Maximilien Wurzbach*, avocat, actuellement juge suppléant en ce tribunal à la place de notre Procureur impérial, en remplacement du sieur Rosmann, nommé juge à la cour d'appel de Laybach.

PROVINCE D'ISTRIE.

Tribunal de première instance séant à Trieste.

1. *Jean Maurice Hochkefler* ancien juge au tribunal civil et criminel de Trieste, à une place de juge.

2. *Joseph Scalerari de Schenwald*, ancien juge au tribunal civil et criminel de Trieste à une place de juge.

3. *Francois Kapeller*, avocat à Trieste, à une place de juge.

4. *Michel Bonavia*, actuellement juge de paix du canton de Montfalcone à une place de juge.

5. *Jean Antoine Baldini*, ancien juge provisoire à la cour de justice de Capo d'Istria, à une place de juge.

6. *Laurent Miniussi* avocat et actuellement suppléant du juge de paix à Trieste, à la place de substitut de notre Procureur impérial.

Tribunal de 1.^{ère} Instance séant à Gorice.

1. *Savio*, actuellement juge de paix à Gorice a une

tant de débris minéraux. M. le Baron de Zois possède une défense d'éléphant, trouvée dans d'anciens atterrissements de la Save; c'est le seul fossile qu'on y ait trouvé.

Cette vaste couche de substances généralement calcaires, est recouverte par une couche de terre végétale dont l'épaisseur varie à des distances très rapprochées; Cet *humus* est formé d'un ancien limon, mêlé aux terres qui ont été entraînées des coteaux qui entourent la plaine et fertilisées par l'industrie des habitans.

Les coteaux qui environnent ce bassin sont généralement argilleux, et sont pour la plupart, ou ont été longtemps recouverts d'épaisses forêts, qui, en livrant

place de juge suppléant en remplacement du S.r Lachainer, nommé à d'autres fonctions.

2. *Doliasch*, avocat à Gorice à une place de juge suppléant en remplacement du S.r Parckar nommé à d'autres fonctions.
3. *Joseph Cipriani*, avocat à Gorice à une place de juge suppléant en remplacement du S.r Trombetta, nommé à d'autres fonctions.

Tribunal de 1.ère Instance de Rovigno.

Medin, actuellement avoué près ce tribunal, à une place de juge suppléant en remplacement du S.r Angelini, nommé juge.

PROVINCE DE CARINTHIE.

Tribunal de 1.ère Instance séant à Villach.

1. *Mahan*, ancien juge au tribunal des mines à une place de juge suppléant vacante par la non-acceptation du S.r Knapp.
2. *Ernest de Justenberg*, à une place de juge suppléant par la nomination du S.r Trevillers à d'autres fonctions.

PROVINCE DE LA CROATIE CIVILE.

Tribunal de 1.ère Instance séant à Carlstadt.

1. *Jersavich*, à une place de juge suppléant vacante par le décès du S.r Barlabass.
2. *Lovinrich*, à une place de juge suppléant, vacante par la démission du S.r Juellich.

PROVINCE DE DALMATIE.

Cour d'Appel de Zara.

1. *Grisogono*, ex-président à l'ancienne cour d'appel de Zara à la place de vice-président.
2. *Simon Ostaja*, ancien juge de paix du canton de Trau, à la place de juge.
3. *Angelo Benvenuti*, actuellement procureur impérial au tribunal de 1.ère instance de Zara, à une place de juge.
4. *Begna*, actuellement juge suppléant en cette cour, à une place de juge.
5. *Filippi*, actuellement juge au tribunal de 1.ère instance de Zara à une place de juge.
6. *Antoine Cernizza* avocat, à une place de juge suppléant, en remplacement du S.r Begna, nommé juge.
7. *Francesco Resignoli* actuellement juge de paix du canton de Spalatro à la place de substitut de notre procureur général.

Tribunal de première instance séant à Zara.

1. *César Cernizza* à une place de juge suppléant, en remplacement du S.r Filippi nommé juge à la cour d'appel de Zara.

2. *Boxuh*, actuellement procureur impérial à Raguse à la place de notre procureur impérial, en remplacement du S.r Benvenuti, nommé juge à la cour d'appel de Zara.

PROVINCE DE RAGUSE.

Cour d'appel de Raguse.

1. *Le comte Lucovich* actuellement juge en cette cour, à la place de vice-président.
2. *Le comte Bernard de Caboga*, ancien sénateur, actuellement juge suppléant au tribunal de 1.ère instance de Raguse à une place de juge.
3. *Le comte Jean de Gozze*, ancien sénateur, actuellement juge suppléant au tribunal de 1.ère instance de Raguse à une place de juge.
4. *Jean Antoine Filippovich-Missetich*, juge au ci-devant tribunal de 1.ère instance de Zara, à une place de juge.
5. *Thomas Tromba*, actuellement greffier du tribunal de 1.ère instance de Raguse, à une place de juge.
6. *De Trevillers*, actuellement juge suppléant au tribunal de 1.ère instance de Villach à une place de juge en remplacement du comte Lucowick, nommé vice-président.
7. *Cosinti*; ancien juge, à une place de juge suppléant vacante par la démission du S.r Ranina.
8. *Liepepilli* actuellement juge de paix à Budria à une place de juge suppléant en remplacement du comte de Caboga, nommé juge.
9. *Pollano* actuellement procureur impérial au tribunal de 1.ère instance de Vercel, département de la Scsia à la place de notre procureur général.
10. *Le comte Sigismond de Sargo*, ancien sénateur, actuellement juge suppléant au tribunal de première instance de Raguse à la place de substitut de notre Procureur général.
11. *Balthasar Sivrich* à la place de greffier vacante par la démission du S.r de Rhin.

Tribunal de première instance séant à Raguse.

1. *Marino de Bona* avocat, à une place de juge, en remplacement du S.r Chersa nommé à d'autres fonctions.
2. *Le comte Blaise Philippe de Caboga* à une place de juge suppléant en remplacement du comte de Gozze, nommé juge à la cour d'appel de Raguse.
3. *Le comte Charles de Natali*, avocat, à une place de juge suppléant en remplacement du comte de Sargo, nommé juge d'appel à la cour de Raguse.
4. *Chersa*, actuellement juge au tribunal, à la place de notre procureur impérial en remplacement du S.r Boxich, nommé à d'autres fonctions.

leurs débris aux pluies, ont concouru à former la terre végétale qui s'étend sur cette plaine fertile.

Ce qui augmente la fertilité de ces terrains sont sans doute les masses de *Pouddings*, dont nous avons parlé; qui, empêchant l'infiltration des eaux à une certaine profondeur, conservent plus longtemps les bienfaits de la pluie, et préservent ainsi les végétaux des dangers de la sécheresse, dans une plaine dépourvue de tout espèce d'irrigation.

Telles sont les observations que tout le monde peut faire sur ce bassin; examinons à présent s'il est possible

de reconnaître la cause de la formation d'un bassin aussi singulier.

Si l'on observe, que tous les galets dont nous venons de parler sont d'une nature semblable à ceux qu'on trouve sur les bords de la Save et qu'elle amoncelle journellement; que la Save descend d'un massif calcaire; que son bassin-hydrographique est presque tout calcaire; tandis que les collines des environs de Laybach sont entièrement argilleuses, jusque dans leurs racines; on sera naturellement porté à croire que le sol de cette plaine est le résultat d'antiques atterrissements de la save. Ce fluve a donc promené son cours inconstant sur tout l'espace

57 *Nicola Glasich*, à la place de greffier, en remplacement du Sr Tromba, nommé juge à la cour d'appel de Raguse.

Tribunal de 1.^{ère} instance séant à Cattaro.

François Simecchia à une place de juge suppléant en remplacement du comte Tritton Simecchia, son frère décédé.

Notre grand-juge, ministre de la justice est chargé de l'exécution du présent décret,

signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le ministre secrétaire d'état par interim,

signé DUC DE CADORE.

Certifié conforme par nous grand-juge ministre de la justice,

signé le duc DE MASSA.

Pour copie conforme,

l'Auditeur, Secrétaire-général du Gouvernement,

signé A. HEIM.

PROVINCES ILLYRIENNES.

CROATIE MILITAIRE.

Jusqu'à l'époque où le génie des modernes a été tout-à-coup renouvelé par l'influence d'un grand homme, de toutes les vertus anciennes, si étrangement dégénérées parmi eux, il n'y en avoit peut-être point qui le fût d'avantage que la reconnaissance. Il est peu de découvertes salutaires qu'on n'ait cru assez payées par quelques vaines louanges, heureux mêmes les philosophes qui les apportoient aux hommes, lorsque l'envie, et la persécution armée par le fanatisme, ne leur faisoient pas expier chèrement cette gloire frivole et contestée. L'histoire des sciences en rapporte trop d'exemples pour l'honneur de l'esprit humain.

Ce n'étoit pas ainsi que les peuples primitifs récompensent les héros et les sages, quand, excités par un enthousiasme superstitieux mais touchant ils associent tous leurs bienfaiteurs à la divinité même; et le guerrier qui les avoit défendus, et le législateur qui les avoit policés, et le génie tutélaire qui leur avoit donné la première leçon d'un art utile, ou enseigné les premiers préservatifs d'une contagion redoutable. C'est que les Hercules des temps passés avoient deux monstres de moins à vaincre que les nôtres, l'esprit de routine, zéléteur obstiné de toutes les erreurs qui ont la sanction de l'habitude, et l'esprit de dénigrement, détracteur non moins

qui est entre Laybach et son cours actuel. Il a pu, à certaines époques, porter ses eaux jusqu'aux pieds de l'antique *Emona*, aujourd'hui Laybach; et s'en retourner par la route que suit aujourd'hui la rivière de la Laybach.

On ne pourroit, sans admettre ces idées, concevoir la formation de cette vaste couche de galets calcaires.

Ces observations pourroient donner l'explication d'une tradition historique, trop généralement répandue pour n'avoir pas quelque fondement. On dit généralement que Jason, en revenant de la Colchide, remonta l'Ister et

opiniâtre de toutes les vérités qui ont le tort de la nouveauté.

Lorsque l'usage de l'inoculation fut introduit, on donnoit une idée non exagérée de ses avantages, en disant: la nature décimoit l'espèce humaine, l'inoculation la millésime. La vaccine a fait bien plus; la nature a demi-vaincue c'étoit toutefois réservée une victime sur mille individus atteints du poison de la petite vérole, la vaccine la lui a ravie; du nombre des fléaux qui désolent le monde, elle a retranché le plus universel et le plus inévitable; elle a réduit dans une proportion énorme le nombre des probabilités de la mort pour l'âge le plus foible et le plus intéressant; elle a fortifié l'espérance des générations futures.

Grâces soient donc rendues au génie tutélaire qui a fait don de cette découverte au monde; aux hommes zélés et bienfaisans qui la répandent; au gouvernement protecteur qui en fait goûter les fruits à tant de peuples.

La vaccine a été pratiquée pendant les années 1811 et 1812, dans la Croatie militaire, avec le plus grand succès, sur un nombre considérable d'individus. Nous en joignons ici l'état sommaire.

On ne sauroit accorder trop d'éloges à Messieurs Beniacs, aide-major du 1.^{er} régiment (Licca), Weisz, chirurgien-major du 4.^e (Szluin) et Fleury, chirurgien-major du 5.^e (1.^{er} Banal), qui par leur zèle ont le plus particulièrement contribué à étendre la propagation de ce bienfait inappréciable.

1811.

Désignation des Régimens.	Nombre d'enfans		Total.
	masculin	feminin	
1. Licca	2609	1634	4243
2. Ottochacz	1302	1035	2337
3. Ogulin	1100	994	2094
4. Szluin	537	446	983
5. 1. Banal	950	540	2490
5. 2. Banal	431	360	791
Total . . .	6929	5009	11938

1812.

1. Licca	170	146	316
2. Ottochacz	"	"	"
3. Ogulin	645	526	1171
4. Szluin	759	691	1450
5. 1. Banal	2475	1813	4307
6. 2. Banal	134	95	229
Total . . .	4183	3290	7473

la Save, et arriva en un lieu appelé *Naupontus*, où il bâtit *Emona*. En effet il pourroit se faire qu'à l'époque où Jason arriva dans ce pays, la Save non seulement couloit au lieu où est Laybach; mais encore y formoit une espèce de Lac; et l'on conçoit alors comment ce héros auroit pu conduire le vaisseau d'Argo jusqu'à *Emona*.

Dans un autre article, nous examinerons la plaine au sud traversée par la Laybach. Nos observations nous présenteront des faits absolument différens de ceux que nous venons d'examiner.

B.